



## UNION DES RETRAITÉS DU C.L. PARIS ILE-DE-FRANCE

Immeuble RHIN (BC : 500.11) - 39 avenue de Paris – 94800 VILLEJUIF - TEL : 01 42 95 20 04 – 01 42 95 21 20

[urcl-parisidf@orange.fr](mailto:urcl-parisidf@orange.fr)

[www.urcl-paris-idf.org](http://www.urcl-paris-idf.org)

Chers Amis,

L'Assemblée Générale du 24 avril 2014 a entériné la création d'une cotisation COUPLE à partir de l'exercice 2015. Cette nouvelle cotisation s'applique aux Couples dont les deux membres participent à nos activités (sorties, voyages, cours d'informatique... ) et ce, que le conjoint soit ou non retraité du C.L.

*Ces dispositions doivent nous permettre d'identifier toutes les personnes bénéficiant de nos activités et d'être donc en conformité notamment eu égard à notre assurance "responsabilité civile".*

Cette nouveauté doit permettre aux couples actuels et à venir de régler une cotisation réduite à 30 € au lieu de 40 € (2 fois 20 €).

Rien ne change si seul l'un des deux participe aux activités ; l'adhésion couple n'est bien évidemment pas obligatoire.

Si vous répondez aux critères ci-dessus, merci de nous retourner, la fiche d'adhésion couple ci-jointe, dûment remplie, au plus tard le 19 décembre 2014 ou lors de votre éventuelle inscription à l'un des voyages proposés pour 2015.

Si les membres du couple sont déjà adhérents, la mise à jour sera faite automatiquement par notre système informatique, sous réserve que les deux soient enregistrés sous le même patronyme.

Dans ce cas, si vous avez demandé le prélèvement automatique, celui-ci sera fait pour un montant de 30€ (2 fois 15 €) prélevés sur le compte indiqué.

Pour toute précision que vous souhaiteriez, nous restons à votre disposition aux jours et heures d'ouverture de nos bureaux.

Le Secrétaire Général

Michel CHARPENEL